

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

*Mesdames BOULOGNE (suppléante de M. MATIVET) – BUCINA – CORNELIS - DAM – DELCOURT (suppléante de M. CROZET) – DELOT – DENOMBRET – ETIENNE – GUENARD – LUCAS - RELTIENNE – ROY - THEVENON*

*Messieurs ALLARD (suppléant de Mme DAUVISSAT) – BAILLET – BERTHIER – BLANCHET – BOUCHERON A – BOUCHERON D – CEBRUNSKA – CHARTI – CLERIN – CORNIOT – COURSIMAULT – DELAGNEAU G. – DELOT - FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT M. – GAILLOT S. – GUETTARD – HARIOT – HOFT (suppléant de M. HUET) – HUOT – MORINIÈRE – NONAT – QUOIRIN - RAMON – SEILLIEBERT – RIBEREAU GAYON (suppléant de Mme BRUNOT)*

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

*Messieurs DOS SANTOS RISCADO, MAILLARD, ROUSSELLE, TORI lesquels avaient donné respectivement pouvoir de voter respectivement en leur nom Messieurs CORNIOT, CEBRUNSKA, HUOT et Madame DENOMBRET*

ÉTAIENT ABSENTS :

*Madame BLANCHON Anaïs (excusée) et Messieurs BLAUVAC et DELAGNEAU J.L*

## FINANCES – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour ;

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget Principal de l'exercice 2025 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

## FINANCES – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour ;

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2025 du BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de Communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Principal	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	9 920 696.69 €	2 801 941.62 €
RECETTES	10 427 562.63 €	3 748 356.61 €
<b>Résultats de clôture</b>	506 865.94 €	946 414.99 €
Report résultat 2024	438 692.54 €	- 997 409.42 €
Restes à réaliser	0.00 €	- 230 244.42 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2025 du BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

### FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour ;

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - 664 319.63 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002
  - 281 238.85 € en Section d'Investissement Recettes au compte 1068
  - 50 994.43 € en Section d'Investissement Dépenses au compte 001

### FINANCES – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour ;

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget ANNEXE SPANC de l'exercice 2025 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

### FINANCES – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2025 du BUDGET ANNEXE SPANC de la Communauté de communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe SPANC	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	71 568.64 €	0.00 €
RECETTES	125 462.53 €	0.00 €
<b>Résultats de clôture</b>	53 893.89 €	0.00 €
Report résultat 2024	126 709.84 €	2 322.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2025 du BUDGET ANNEXE SPANC de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

### FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour ;

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - 180 603.73 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002
  - 2 322.00 € en Section d'Investissement Recettes au compte 001

### FINANCES – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE PORT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour ;

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget ANNEXE PORT de l'exercice 2025 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

### FINANCES – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE PORT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. CLERIN), 0 abstention et 43 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2025 du BUDGET ANNEXE PORT de la Communauté de communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe Port	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	137 471.73 €	41 595.67 €
RECETTES	148 552.85 €	58 404.60 €
<b>Résultats de clôture</b>	11 081.12 €	16 808.93 €
Report résultat 2024	3 745.29 €	76 820.36 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2025 du BUDGET PORT de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

### FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE PORT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour ;

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - 14 826.41 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002
  - 93 629.29 € en Section Recettes d'Investissement au compte 001

#### FINANCES – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE ZAE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour ;

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget ANNEXE ZAE de l'exercice 2025 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

#### FINANCES – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE ZAE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2025 du BUDGET ANNEXE ZAE de la Communauté de Communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe ZAE	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	434 471.36 €	432 799.50 €
RECETTES	419 701.26 €	419 701.26 €
<b>Résultats de clôture</b>	- 14 770.10 €	- 13 098.24 €
Report résultat 2024	53 161.12 €	- 46 058.79 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2025 du BUDGET ZAE de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération

#### FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE ZAE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - 38 391.02 € en Section de fonctionnement Recettes au compte 002
  - 59 157.03 € en section d'investissement Dépenses au compte 001

#### FINANCES – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE HOTEL DE L'EST

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour ;

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget ANNEXE Hôtel de l'Est de l'exercice 2025 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

### FINANCES – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE HOTEL DE L'EST

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. CLERIN), 0 abstention et 43 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2025 du BUDGET ANNEXE Hôtel de l'Est de la Communauté de communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe Hôtel de l'Est	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	64 838.40 €	19 195.93 €
RECETTES	51 255.00 €	65 516.28 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>- 13 583.40 €</b>	<b>46 320.35 €</b>
Report résultat 2024	8 184.40 €	- 35 524.28 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2025 du BUDGET Hôtel de l'Est de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

### FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE HOTEL DE L'EST

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. CLERIN), 0 abstention et 43 voix pour :

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - 5 399.00 € en Section de Fonctionnement Dépenses au compte 002
  - 13 796.07 € en Section d'investissement Recettes au compte 001

### FINANCES – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. CLERIN), 0 abstention et 43 voix pour ;

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget ANNEXE Centre Aquatique de l'exercice 2025 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

## FINANCES – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. CLERIN), 0 abstention et 43 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2025 du BUDGET ANNEXE Centre Aquatique de la Communauté de communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe Centre Aquatique	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	1 015 760.66 €	309 476.68 €
RECETTES	1 123 217.56 €	281 042.23 €
<b>Résultats de clôture</b>	107 456.90 €	<b>- 28 434.45 €</b>
Report résultat 2024	<b>- 59 436.76 €</b>	<b>-7 417.23 €</b>
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2025 du BUDGET ANNEXE Centre Aquatique de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

## FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. CLERIN), 0 abstention et 43 voix pour :

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - 12 168.48 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002
  - 35 851.68 € en Section investissement recettes au compte 1068
  - 35 851.68 € en Section d'investissement dépenses au compte 001

## FINANCES – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE MSP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour ;

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget annexe MSP de l'exercice 2025 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

## FINANCES – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE MSP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. CLERIN), 0 abstention et 43 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2025 du BUDGET ANNEXE MSP de la Communauté de communes du Serein et Armance,

- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe MSP	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	86 897.43 €	1 057 900.37 €
RECETTES	134 000.00 €	866 898.00 €
<b>Résultats de clôture</b>	102.57 €	- 191 002.37 €
Report résultat 2024	5 961.64 €	1 235 185.56 €
Restes à réaliser	0.00 €	- 279 540.84 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2025 du BUDGET Annexe MSP de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

#### FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE MSP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - 53 064.21 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002
  - 1 044 183.19 € en Section d'Investissement Recettes au compte 001

#### FINANCES – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour ;

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget annexe EAU POTABLE de l'exercice 2025 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

#### FINANCES – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2025 du BUDGET ANNEXE EAU POTABLE de la Communauté de communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe EAU POTABLE	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	1 871 028.38 €	1 133 685.22 €
RECETTES	2 714 186.51 €	689 287.04 €
<b>Résultats de clôture</b>	843 158.13 €	- 444 398.18 €
Report résultat 2024	0.00 €	5 346.94 €
Restes à réaliser	0.00 €	- 68 175.66 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2025 du BUDGET Annexe EAU POTABLE de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

### FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - 335 931.23 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002
  - 507 226.90 € en Section investissement recettes au compte 1068
  - 439 051.24 € en Section d'investissement dépenses au compte 001

### FINANCES – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour ;

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget annexe Assainissement de l'exercice 2025 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

### FINANCES – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. CLERIN) et 43 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2025 du BUDGET ANNEXE Assainissement de la Communauté de communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe Assainissement	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	1 949 390.87 €	1 234 017.55 €
RECETTES	2 442 080.58 €	1 169 840.46 €
<b>Résultats de clôture</b>	492 689.71 €	- 64 177.09 €
Report résultat 2024	- 15 774.30 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	- 11 790.54 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2025 du BUDGET Annexe Assainissement de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

### FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - 400 947.78 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002
  - 75 967.63 € en Section investissement recettes au compte 1068
  - 64 177.09 € en Section d'investissement dépenses au compte 001

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – TOURISME – EPIC OFFICE DE TOURISME – EPIC OFFICE DE TOURISME – DESIGNATION DE MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Jean Claude CHEVALIER en tant que membre titulaire du collège des hébergeurs au sein du Comité de Direction de l'Office de tourisme Serein et Armance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – EQUIPEMENT DU TERRITOIRE – FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours suivant :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COUT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
PAROY EN OTHE	REALISATION D'UN BEFFROI 1 CLOCHE ET RESTAURATION D'UNE CLOCHE	62 009,00 €	60 %	9 921 € (*)

(\*) Montant demandé par la commune

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**ENVIRONNEMENT – DECHETS – COLLECTE EN PORTE A PORTE – REPRISE EN REGIE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONFIRME** la reprise en gestion directe du service de collecte en porte à porte des ordures ménagères au 1er juin 2026 ;
- **REPRENDS** en régie, les 3 salariés de la société ASTRADDEC à savoir, 1 chauffeur et deux équipiers de collecte ;
- **DIT** que les postes correspondants seront créés et inscrit au tableau des effectifs de la Communauté de communes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au licenciement et au versement des indemnités de licenciement et de préavis selon les stipulations de leur contrat de travail actuel, pour les salariés qui n'accepteraient pas d'intégrer les services de la Communauté de communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

#### **FAMILLE ET SANTE – SANTE – BOURSE DE CONTRAT D'ENGAGEMENT D'EXERCICE POUR LES ETUDIANTS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le contrat d'engagement d'exercice joint, en annexe, à conclure entre Madame Céléna GAGO et la Communauté de communes Serein et Armance ;
- **APPROUVE** le contrat d'engagement d'exercice joint, en annexe, à conclure entre Madame Siham NHARI et la Communauté de communes Serein et Armance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature des contrats d'engagement d'exercice avec Mesdames Céléna GAGO et Siham NHARI pour l'installation de deux chirurgiens-dentistes sur le territoire communautaire au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Florentin.
- **INSCRIT** au budget les dépenses correspondantes.

#### **FAMILLE ET SANTE – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – MSP HERY-SEIGNELAY – BAUX AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le projet de bail commercial type avec les professionnels de santé ou toute structure s'y substituant devant s'installer au sein de la maison de santé pluridisciplinaire ;
- **AUTORISE** la prise en charge par la Communauté de Communes de la moitié des frais d'acte liés à la conclusion des baux
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature des baux.

#### **SPORT-CULTURE- ANIMATION TERRITORIALE – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE TENNISTIQUE – AGRANDISSEMENT COURTS DE PADEL – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement modificatif ci-dessous :

Financeurs	Montant	%
Etat (DETR) *	142 870 €	30
Etat (ANS)	72 820 €	15
Région (Sectoriel)	72 820 €	15
Département	72 820 €	15
Fonds propres	114 905 €	25
<b>TOTAL</b>	<b>476 235 €</b>	<b>100</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et autres appuis financiers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### **SPORT – CULTURE ET ANIMATION TERRITORIALE – SPORT – ECOLE MULTISPORTS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **MET** fin au service « Ecole Multi Sports » à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### **SPORT – CULTURE ET ANIMATION TERRITORIALE – CULTURE – ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE – REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de l'école de musique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

### **SPORT – CULTURE ET ANIMATION TERRITORIALE – CULTURE – ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE – REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les tarifs de l'école de musique pour l'année 2026-2027 et les suivantes jusqu'à une nouvelle modification, tels que définis ci-dessous,

TARIFS 2026-2027				
FM = Formation musicale - PC = Pratique collective	RESIDENT CCSA		EXTERIEUR CCSA	
FORFAITS	CURSUS ECOLE	CURSUS LOISIR/ADULTE	CURSUS ECOLE	CURSUS LOISIR/ADULTE
<b>FORFAIT A</b> FM+Instrument+PC	330 €	360 €	350 €	400 €
<b>FORFAIT B</b> FM+Instrument ou Instru+PC ou FM+PC	260 €	300 €	290 €	330 €
<b>FORFAIT C</b> FM+2 instruments + PC	450 €	470 €	450 €	470 €
HORS CURSUS	-18 ANS	ADULTE	-18 ANS	ADULTE
JARDIN/EVEIL	110 €		130 €	
EVEIL+Découverte instrumentale	180 €		190 €	
PRATIQUE COLLECTIVE (Chorale-FM-AtelierGroupe-rythme du monde...)	140 €	180 €	200 €	200 €
INSTRUMENT SEUL		380 €		460 €
TECHNIQUE DU SON		300 €		300 €
ACCOMPAGNEMENT DE GROUPE		66 €/heure		66 € /heure

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

### EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE – STRATEGIE DE LA RESSOURCE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la stratégie de préservation de la ressource actualisée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

### EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE – PROTECTION DE LA RESSOURCE – ANIMATION DES BASSINS D'ALIMENTATION DE CAPTAGE – PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la poursuite des actions d'animations sur les Bassins d'Alimentation de Captage de la « Croix rouge » (Brienon/Armançon), de « Lauduchy » (Champlost) et du « Puits des Perrières » (Lasson) pour un montant global de 186 344,55 € HT ;
- **ACCEPTE** la poursuite des démarches techniques déjà initiées sur ces captages ;
- **APPROUVE** le contrat tel que joint en annexe, avec la Chambre d'Agriculture de l'Yonne pour la période 2026-2028 ;
- **SOLLICITE** l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80 % du montant d'opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération la signature du contrat et la sollicitation des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

## EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TRAVAUX RESEAU D'ASSAINISSEMENT – HAMEAU D'AVROLLES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la réalisation du programme de travaux de réhabilitation du réseaux d'assainissement collectif dans le hameau d'Avrolles – Commune de Saint Florentin - dont le cout estimatif s'élève à 280 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs sur la base du tableau ci-dessous :

Financeurs	Montant HT	Pourcentage
Agence de l'eau Seine Normandie	84 000 €	30%
Fonds propres	196 000 €	70 %
Total	280 000 €	100 %

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation des entreprises pour les travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

## EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TRAVAUX RESEAU D'ASSAINISSEMENT – RESEAUX UNITAIRES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** la contribution de la commune de Briennon sur Armançon à 35 295 € pour l'année correspondant à 25 % des charges des réseaux unitaires ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat à signer avec la commune de Briennon sur Armançon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention

## RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – ACHAT DE VEHICULES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'acquisition du chariot élévateur JCB modèle 520-40, dont le numéro de production est JCB52040a01781389, auprès de la Ville de Saint Florentin pour un prix global de 18 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont l'acquisition du véhicule.

## RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – VENTE DE VEHICULES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'offre d'acquisition de l'hydrocureur immatriculé DS-636-PJ au prix de 14 000 € :
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### RESSOURCES INTERNES – BUDGET – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** les durées d'amortissement des biens transférés par les communes et syndicats et acquis par la CCSA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

Catégories de biens	Durées d'amortissement
<u>Immeuble d'habitation et de bureau :</u>	
- Génie Civil	50 ans
- Second Œuvre	15 ans
- Equipement	10 ans
<u>Usines :</u>	
- Génie Civil	50 ans
- Second Œuvre	20 ans
- Equipement	20 ans
<u>Réservoirs :</u>	
- Génie Civil	50 ans
- Second Œuvre	20 ans
- Equipement	20 ans
Canalisations	50 ans
Branchements	50 ans
Petits équipements hydrauliques	15 ans
Compteurs	20 ans
Mobilier administratif et technique	10 ans
Machines, matériel et équipements à usage divers (administratif ou technique)	10 ans
Matériel comportant de l'électronique (photocopieuses, traitement de texte...)	5 ans
Matériel de laboratoire ne comportant pas de l'électronique	10 ans
Ordinateurs et équipements périphériques	5 ans
Concessions et droit assimilés, brevets, licences, marques procédés, droits et valeur similaires	5 ans
Petit matériel et petit mobilier	5 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Etudes non suivies de réalisation	5 ans

- **FIXE** à 1500 € HT le seuil en deçà duquel les biens sont considérés comme de faible valeur et amortis sur un an ;
- **PRÉCISE** que les subventions, susceptibles d'être affectées à des biens amortissables, seront amorties selon la même cadence que le bien lui-même et avec la même limite de seuil minimal.

## RESSOURCES INTERNES – BUDGET – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** les durées d'amortissement des biens transférés par les communes et syndicats et acquis par la CCSA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

Catégories de biens	Durées d'amortissement
<u>Immeuble d'habitation et de bureau :</u>	
- Génie Civil	50 ans
- Second Œuvre	15 ans
- Equipement	10 ans
<u>Station de traitement :</u>	
- Génie Civil	50 ans
- Second Œuvre	20 ans
- Equipement	15 ans
<u>Bassin d'orage et poste de relevage :</u>	
- Génie Civil	50 ans
- Second Œuvre	20 ans
- Equipement	15 ans
Canalisations	50 ans
Branchements	50 ans
Petits équipements hydrauliques	10 ans
Débitmètres	10 ans
Mobilier administratif et technique	10 ans
Machines, matériel et équipements à usage divers (administratif ou technique)	10 ans
Matériel comportant de l'électronique (photocopieuses, traitement de texte...)	5 ans
Matériel de laboratoire ne comportant pas de l'électronique	10 ans
Ordinateurs et équipements périphéries	5 ans
Concessions et droit assimilés, brevets, licences, marques procédés, droits et valeur similaires	5 ans
Petit matériel et petit mobilier	5 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Etudes non suivies de réalisation	5 ans

- **FIXE** à 1500 € HT le seuil en deçà duquel les biens sont considérés comme de faible valeur et amortis sur un an ;
- **PRÉCISE** que les subventions, susceptibles d'être affectées à des biens amortissables, seront amorties selon la même cadence que le bien lui-même et avec la même limite de seuil minimal.

## RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE**, les modifications apportées au tableau des effectifs tel que défini ci- dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS						
EFFECTIF TOTAL 31					MAJ	01/06/2026
<b>AGENTS TITULAIRES</b>						
CADRE D'EMPLOI	GRADE	INTITULÉ POSTE	CATEGORIE	POSTE	POSTE POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Attaché Territorial	DGS	Directeur Général des Services	A	1	1	
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	Comptable	C	1	1	
	Adjoint Administratif Territorial	Accueil	C	1	1	
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	Gestionnaire déchets	C	1	1	
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	Gestionnaire SPANC	C	1	1	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Agent de maitrise	Agent de Maitrise Principal	Responsable patrimoine et matériels communautaires	C	1	1	
Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	Responsable Déchetterie Agent Technique	C	2	1	
	Adjoint Technique Territorial	Chauffeur Agent Déchetterie	C	2	2	
<b>CONTRAT DE DROIT PRIVÉ</b>						
CADRE D'EMPLOI	GRADE	POSTE	CATEGORIE	POSTE	POSTE POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
NC	NC	Secrétaire Administratives Eau et Assainissement	NC	1	1	
<b>AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC</b>						
CADRE D'EMPLOI	GRADE	POSTE	CATEGORIE	POSTE	POSTE POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Attaché Territorial	Attaché	Chargée de communication	A	1	1	
Rédacteur Territorial	Rédacteur	Responsable Administration Générale	B	1	1	
	Rédacteur	Responsable Ressources Humaines	B	1	1	
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Territorial	Secrétaire	C	1	1	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Ingénieur Territorial	Ingénieur	Responsable Service Eau et Assainissement Collectif	A	1	1	
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial	Agents polyvalents : Chauffeur Equipier de collecte	C	9	9	
		Agent Saisonnier Port de Plaisance	C	1	1	
		Portage de Repas	C	2	2	
	Adjoint Technique Territorial	Agent technique Chef d'équipe	C	1	1	
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>						
Educateur Territorial de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants	Animatrice RPE	A	1	1	
Infirmier Territorial	Infirmière en Soins Généraux	Animatrice RPE	A	1	1	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique	Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique de 2ème catégorie	Directeur Ecole de Musique	A	1	1	

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

### FAMILLE ET SANTE – PETITE ENFANCE – CRECHE POMME D'API – COMMUNE DE CHAILLEY – CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le versement d'une contribution exceptionnelle de 6 000 € au profit de l'association « Pomme d'Api » destinée à pérenniser son activité au 1<sup>er</sup> septembre 2026.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature des baux correspondants